

Une coordination plutôt qu'une association

Jusqu'alors, l'Andeva (*) était la seule association nationale à soutenir les victimes de l'amiante. Née hier, à Clermont-Ferrand, il existe désormais une autre structure : la Coordination des associations des victimes de l'Amiante et des maladies professionnelles (Cavam).

Parce qu'ils dénonçaient le « despotisme » et le « centralisme » excessif de la direction et parce qu'ils ont de ce fait été exclus, deux membres de l'Andeva sont à l'origine de la constitution de la Cavam.

Pendant deux jours à Clermont-Ferrand, les représentants de vingt-six associations locales revendiquant 13.000 adhérents au total, ont planché sur l'organigramme et les objectifs de cette nouvelle structure nationale.

Collectif de pilotage

Une structure qui n'est surtout pas une association, ont tenu à souligner ses créateurs qui estiment qu'à contrario de l'Andeva, toutes les initiatives doivent venir de « la base ». Un « collectif de pilotage » a d'ailleurs été mis en place, composé de



MISE EN PLACE. Les représentants de vingt-six associations locales, hier, dans un hôtel clermontois, revendiquant 13.000 adhérents, ont planché sur l'organigramme et les objectifs de cette nouvelle structure nationale. PHOTO PIERRE COUBLE

six personnes, dont Jean Herquin et Michel Clavé les deux « pilotes » de la Cavam. Face à l'Andeva et ses 26.000 adhérents, la coordination entend préserver l'autonomie des associations locales des victimes de l'amiante dans leur bassin de vie. Une critique implicite de la trop nationale Andeva que Jean Herquin et Michel Clavé accusent en outre d'avoir failli dans le combat mené

depuis dix-huit ans « pour que la société demande des comptes aux empoisonneurs industriels et leurs complices, les scientifiques et les médecins du travail ».

Le choix d'avoir ajouté à l'amiante les maladies professionnelles relève d'une volonté de généraliser ce combat contre toute forme d'impunité des entreprises. À l'horizon 2025-2050, 100.000 per-

sonnes intoxiquées par l'amiante devraient perdre la vie, estime la Cavam, qui fait valoir l'importance à la fois symbolique et financière de la pénalisation des procès contre les industriels. « Il est plus que temps, la lassitude gagne : sur les 82.000 dossiers de victimes, seuls la moitié est aujourd'hui traitée ». ■

(*) Association nationale de défense des victimes de l'amiante.